

**Ministry of Community
and Social Services**

Minister's Office

Hepburn Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1E9
Tel.: (416) 325-5225
Fax: (416) 325-3347

**Ministère des Services
sociaux et communautaires**

Bureau de la Ministre

Édifice Hepburn
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1E9
Tél. : 416 325-5225
Télééc. : 416 325-3347



Mesdames, Messieurs,

La nouvelle année est là et s'annonce des plus productives alors que nous nous efforçons de réaliser notre objectif et de rendre la province accessible d'ici 2025. J'aimerais profiter de cette occasion pour vous rendre compte de nos progrès.

Le 1^{er} janvier 2010, une nouvelle ère d'accessibilité en Ontario a vu le jour. La première norme élaborée en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) est désormais en vigueur dans le secteur public de l'Ontario. Les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle contribueront à rendre les services à la clientèle plus accessibles pour les personnes handicapées. Je sais que chacune et chacun d'entre vous a aidé sa collectivité à se préparer à respecter cette norme et je tiens à vous en remercier.

De son côté, mon ministère s'est efforcé d'aider les organismes du secteur public à se préparer à satisfaire aux exigences imposées par la Norme pour les services à la clientèle. Nous avons approché des centaines d'organismes assujettis à la norme afin de leur offrir des outils et ressources qui les aideront à répondre aux besoins des clients handicapés. Et les résultats de ces efforts d'approche sont déjà visibles.

Nous avons choisi d'adopter une approche progressive afin de contribuer à garantir que les organismes satisfont à leurs obligations. Les organismes du secteur public doivent présenter un rapport au sujet de la conformité à la Norme pour les services à la clientèle d'ici au 31 mars. Je suis fier d'annoncer que la fonction publique de l'Ontario a été le premier organisme à déposer son rapport et a fait preuve, documents à l'appui, d'une parfaite conformité à la norme.

Tandis que le secteur privé se prépare en vue de l'échéance de 2012, nous continuerons d'aider les entreprises et organismes à éliminer les obstacles et à rendre leurs services accessibles pour chaque Ontarien et chaque Ontarienne.

La finalisation des autres normes est en bonne voie. Les comités d'élaboration des normes ont à présent remis les propositions finales de normes dans les domaines suivants :

- information et communications;
- transport;
- emploi.

Le gouvernement étudie actuellement les orientations recommandées par ces normes.

.../suite

La Norme d'accessibilité au milieu bâti est en cours d'élaboration. Comme vous vous en souvenez peut-être, l'examen public de la proposition initiale de norme s'est conclu le 16 octobre 2009. Le comité d'élaboration des normes se réunira bientôt pour discuter des réactions obtenues et déterminer s'il y a lieu d'apporter des révisions à la norme avant de la finaliser pour la soumettre au gouvernement.

Nous devons œuvrer de concert pour donner vie aux normes d'accessibilité, car les partenariats sont les clés qui permettront de faire de notre vision d'un Ontario accessible une réalité. C'est pourquoi, par le biais du programme InterActions pour le changement, nous travaillons avec les organismes sans but lucratif pour les aider à éliminer les obstacles. Depuis six ans, nous établissons des partenariats avec des organismes représentant une variété de secteurs, notamment les hôpitaux, les collèges, les universités et les municipalités.

Cette année, mon ministère réoriente son action pour aider les entreprises du secteur privé à améliorer leur accessibilité. Des organismes comme l'Institut national de la qualité et les Registered Graphic Designers of Ontario élaborent des outils et ressources qui auront un impact réel sur la vie des personnes handicapées. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les partenariats établis cette année, visitez la section consacrée au programme InterActions pour le changement du site Web www.ontario.ca/community.

Nous avons réalisé de nombreux progrès au cours des presque cinq années qui se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur de la LAPHO. Rendre l'Ontario accessible est une entreprise de taille et nous souhaitons nous assurer que nous sommes sur la bonne voie.

Comme vous le savez, Charles Beer a été chargé, en juin 2009, de conduire un examen obligatoire de la LAPHO. Ces six derniers mois, il a eu fort à faire en étudiant nos efforts d'approche, le processus d'élaboration des normes, ainsi que les exigences de la LAPHO telles que les comités consultatifs municipaux. M. Beer a consulté des intervenants dans la province entière et j'ai cru comprendre que des comités semblables aux vôtres ont joué un rôle important dans le cadre de ces consultations. M. Beer me présentera son rapport en février et j'ai hâte de prendre connaissance de ses recommandations.

Chaque jour, les collectivités de tout l'Ontario réalisent des progrès au plan de l'élimination des obstacles auxquels les personnes handicapées sont confrontées. Nous avons fait appel à la vidéo pour raconter certaines de ces histoires liées à l'accessibilité. Vous pouvez visionner ces reportages à l'adresse www.ontario.ca/ONdonneaces. Si vous avez eu vent d'un succès en matière d'accessibilité et que vous aimeriez le partager, je vous invite à l'envoyer à tellyourstories@ontario.ca.

Je vous remercie une nouvelle fois pour votre engagement envers l'accessibilité de vos collectivités. Grâce à vos efforts, nous vivons toutes et tous dans une province bien différente en 2025, au sein de laquelle tout un chacun bénéficiera des mêmes possibilités en matière de travail, de vie et de transport.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Original signé par)

Madeleine Meilleur
Ministre des Services sociaux et communautaires